

**COVID – 19 : Impact potentiel du confinement sur les situations
de violences conjugales**

**PLAN DE CONTINUITÉ DU 3919
ET DES PRINCIPAUX DISPOSITIFS PENDANT LE CONFINEMENT**
**à l'attention des professionnels du réseau du protocole
départemental de prévention et de lutte contre les violences au sein
du couple dans la Manche**

Le 16 mars dernier, la secrétaire d'Etat en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes a alerté sur le risque du confinement à domicile comme terreau propice aux violences conjugales. L'enjeu est d'importance : il s'agit de mieux protéger et de soutenir au mieux les victimes dans un contexte qui ne rend pas possible les déplacements physiques.

La Secrétaire d'Etat chargée de l'Egalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations déploie un plan pour protéger les victimes de violences conjugales, annoncé et mis en place dès lundi 16, pendant la période de confinement.

Les réponses nationales accessibles en cette période :

→ la plateforme <http://arretonslesviolences.gouv.fr/> est toujours active et accessible 24h/24. La personne peut alerter *via* un tchat soit un gendarme soit un policier formé en fonction de son lieu de domicile. L'accès à la plateforme peut être effacé pour ne pas mettre en danger la personne . Signaler les violences : <https://www.service-public.fr/cmi>



Papiers - Citoyenneté

Famille

Social - Santé

Travail

Logement

Transports

Argent

Justice

Étranger

Loisirs

Actualités

ex. : Passeport, mairie de Montreuil, acte de naissance...



[Accueil](#) > [Services en ligne et formulaires](#) > [Signalement en ligne de violences sexuelles et sexistes](#)

SIGNALEMENT EN LIGNE DE VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES

Pour faciliter le traitement de votre demande, veuillez renseigner votre **ville ou code postal**. Le champ marqué d'un * est obligatoire.

* Ville ou code postal (ex : Bordeaux 33000)

Effacer

Valider et accéder au tchat

En cas d'urgence, appelez le **17** ou le **112**.

→ **la pré-plainte en ligne** : <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/> : ce service permet d'effectuer une déclaration pour des faits dont la personne est directement et personnellement victime.

→ l'accessibilité du numéro d'écoute, de **conseils** et d'**orientation** le **3919** est réduite mais maintenue. L'amplitude horaire d'ouverture de la plateforme téléphonique a été revue en raison des circonstances exceptionnelles, **le numéro d'appel sera accessible de 9h00 à 19h00 du lundi au samedi.**



Il ne s'agit pas d'un numéro d'urgence : le numéro 17, qui met en relation avec les forces de l'ordre, doit être privilégié.

→ **Le Mouvement français pour le Planning familial** reste accessible *via* un numéro national, anonyme et gratuit, le **0800 08 11 11** : il s'agit du numéro de la plateforme nationale Sexualités-contraception-IVG qui peut aussi accompagner des situations de violences conjugales et/ou sexuelles.

→ **Réponses spécifiques pour les enfants et les jeunes jusqu'à l'âge de 21 ans :**

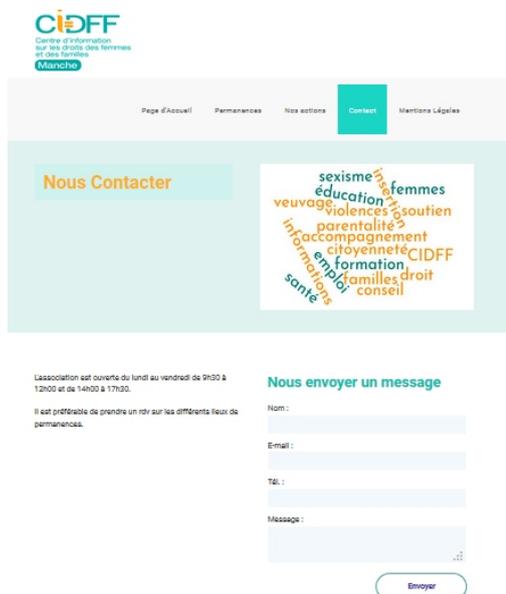
En cas d'urgence : le Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger **Allô enfance en danger**. Le numéro **119** reste accessible 24h sur 24 / 7j sur 7 pendant cette période de crise sanitaire. Les temps d'attente peuvent être plus longs, et les appels d'enfants et d'adolescents sont prioritaires. Il s'agit d'un numéro gratuit, accessible depuis tous les téléphones, sur les plages horaires 7h-22h. <https://www.allo119.gouv.fr/>

Les principales réponses accessibles dans la Manche pour les victimes et les professionnels en cette période :

→ **Le Centre d'Information aux Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) de la Manche** a transféré ses permanences psychologiques et juridiques en direction des victimes de violences vers des entretiens téléphoniques.

Le CIDFF 50 reste donc ouvert et joignable par téléphone au **02 33 94 77 05**, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.

<http://www.cidffmanche.fr/> Contact: <https://www.cidffmanche.fr/nous-contacter>



→ **l'ACJM (Association d'aide aux victimes, de Contrôle Judiciaire et de Médiation pénale)** : le service d'aide aux victimes continue de fonctionner de façon dématérialisée. Des entretiens par skype sont également possibles sur demande des usagers.

Ligne transférée centralisée au secrétariat du siège **de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 – du lundi au vendredi**. Rappel des personnes qui le souhaitent à condition qu'elles laissent leurs coordonnées. Les mails sont consultés tous les jours.

Possibilité d'utiliser le formulaire de contact en ligne : <http://acjm-normandie.fr/contact/>

Contacts :

Antenne de la Manche, Centre et Sud Manche :

Tel : **02 33 19 05 87**

acjm.coutances@wanadoo.fr

Antenne de la Manche, Nord Cotentin :

Tel : **02 33 78 98 49**

acjm.cherbourg@wanadoo.fr

→ **Association Femmes (Cherbourg) – CHRS Louise Michel - Service la Belle échappée** – continuité du service par téléphone. Un lien est assuré avec le CHRS Louise Michel pour les situations d'urgence et la mise à l'abri.

Contact : 02 33 88 55 77 (ligne éducative CHRS 24/24 7/7) / 06 25 81 36 40 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

→ **Accueil de jour 50 pour les femmes victimes de violences - CHRS La Villa Myriam à Saint-Lô** : l'accueil de jour fonctionne par téléphone 24h/24h. Les accueils pour les hébergements d'urgence pour les victimes de violences sont maintenus.

**Contact : 02 33 57 75 67 Accueil téléphonique 24/24 7/7
Accueil d'urgence si besoin**

→ **Accueil de jour des femmes victimes de violences Sud Manche - CHRS Le CAP Avranches** – permanences d'écoute : le service est maintenu par téléphone. Lien avec le CHRS Le Cap pour les hébergements d'urgence qui sont maintenus. **De 9h à 18h du lundi au vendredi (+ astreinte en dehors de ces heures) .**

Contact : 02 33 60 94 26 / 06 37 45 65 60

Courriel : accueildejour@adseam.asso.fr

→ **Pôle famille Egalité Femmes-Hommes, parentalité de Granville** : l'accueil et l'information est maintenue par téléphone durant le confinement :

Lundi : de 14h à 17h - Mardi : de 10h à 12h - Mercredi : de 10h à 12h et de 14h à 17 - Jeudi : de 10h à 12h - Vendredi : de 10h à 14h

+ Standard du CCAS relayé sur les portables d'astreintes des travailleurs sociaux. Possible de laisser ses coordonnées pour être recontacté.

Contact : 02 33 50 96 06 / 07 72 35 43 56

Courriel : pole.famille@ville-granville.fr

Numéro vert gratuit 7j/7 et 24h/24 : 0 801 902 450

→ **Unité Médico-judiciaire (UMJ) du Centre Hospitalier de Saint-Lô** : L'accueil sur site à l'Unité médico-judiciaire est maintenu en cas d'urgence.

Contact : 02 33 06 30 78 : pour les urgences médico-judiciaires et les constats urgents pour les victimes de violences sur réquisitions

Du Lundi au vendredi (8h30- 18h30) (+ astreinte régionale CHU de Caen en dehors de ces heures)

→ **Unité Médico-judiciaire (UMJ) du Centre Hospitalier Public du Cotentin (Cherbourg)** : L'accueil sur site à l'Unité médico-judiciaire est maintenu en cas d'urgences médico-judiciaires et les constats urgents pour les victimes de violences sur réquisitions

Contact : 02 33 20 78 97 (secrétariat - du Lundi au vendredi (8h30- 16h15) / portables de service hors ces heures pour toute urgence : Dr Suzat – 06 02 15 89 48 (Lundi mardi mercredi) / Dr Dohen – 06 02 14 08 72 (Lundi jeudi vendredi)

+ astreinte régionale CHU de Caen en dehors de ces heures)

→ **Association Sortir du silence (violences sexuelles) :**

Permanences téléphoniques durant le confinement : lundi 11h- 13h mercredi 18h - 20h

Contact : 02 33 93 92 72

→ **Équipe mobile santé précarité Sud Manche** : peut permettre un repérage des situations et un lien avec les personnes isolées et confinées ayant besoin d'aide.

A la demande de l'ARS, un dispositif de prise en charge des populations en situation de précarité dans le Sud Manche a vu le jour. L'objectif est de maintenir une prise en charge médico-sociale des patients les plus fragiles pendant toute cette période épidémique du COVID19. Le confinement et les difficultés d'accès aux soins qui en découlent renforcent la vulnérabilité des plus démunis.

Pour arriver à ce dispositif, le CHAG et le Centre hospitalier de l'estran se sont mobilisés pour mutualiser leurs équipes constituées respectivement de la PASS (permanence d'accès aux soins de santé pour le CHAG) et de l'EMPE (équipe mobile précarité exclusion pour l'estran).

La coordination du dispositif est permise par **deux assistantes sociales assurant une permanence téléphonique du lundi au vendredi et de 9h à 17h, évaluant ainsi en première ligne les besoins et les recours à activer**. Cette coopération a permis de mettre en place un sillonnage de toute la région du sud manche par une équipe pouvant compter jusqu'à 9 infirmiers tous formés aux prises en charge sociales et ou psychiatriques.

Ces équipes pourront visiter les personnes les plus isolées et faire une première évaluation de leur état de santé. Elles auront la possibilité ensuite de bénéficier si jugé nécessaire d'un avis médical auprès d'un référent somaticien (CHAG) et d'un référent psychiatrique (CHS estran) identifiés.

Un numéro unique et une adresse mail sont mis à disposition de l'ensemble de la population, ainsi que de tout professionnel qui souhaiterait nous alerter sur une situation préoccupante."

Contact :



Centre Hospitalier
de l'estran



Permanence d'accès
aux spires de santé
PASS



Groupe Hospitalier
Mont Saint-Michel



Centre Hospitalier
Avranches-Granville

Equipe Mobile Sanitaire Précarité

*Vous vous sentez isolé(e) ou en difficulté en lien avec l'épidémie de COVID 19 ?
Nous vous proposons **un accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9 h à 17 h**, et si besoin nous pourrons vous rendre visite.*

Tél : 06 27 81 72 58
Mail : pass.empe.montsaintmichel@ch-estran.fr

En outre, les urgences des sites d'Avranches Granville et St Hilaire assurent toujours l'accueil de toutes les situations nécessitant des soins et un accompagnement (dont les situations de violences). Les urgences pédiatriques et gynécologiques sont assurée sur Avranches, l'orthogénie est aussi opérationnelle.

Réponse spécifique à l'échelle du département pour les jeunes de 11 à 25 ans :

→ **Maison des adolescents de la Manche :**

De 9h – 17h du lundi au jeudi, de 9h – 12 h30 le vendredi. Présence aussi pour les professionnels. Centralise les appels pour les ados 15-25 ans, évalue et fais le relais avec le secteur psychiatrique du département de la Manche si besoin d'une prise en charge. Programmation des rdv par téléphone avec les professionnels de la MADO. Activité promeneurs du Net maintenue.



La Maison des adolescents de la Manche
reste auprès de vous pendant la crise sanitaire.
Les entretiens téléphoniques sont possibles avec nos professionnels pour
les jeunes de 11 à 25 ans et les parents.

Pour nous contacter :



02.33.72.70.60



Mado Manche

www.facebook.com/anneclaire.maisondesados



maisondesados50@maisondesados50.fr



www.maisondesados50.fr

CONSEILS PRATIQUES EN CAS DE VIOLENCES CONJUGALES EN PÉRIODE DE CONFINEMENT :

→ Si vous êtes victime : évitez de téléphoner au moment d'une mise en danger potentielle et effacez les traces de votre passage sur Internet et/ou dans votre journal d'appels du téléphone portable.

Restez calme et appelez le **17** en cas d'urgence ou bien le **3919** ou encore le numéro des associations d'aide aux victimes lorsque vous êtes moins susceptible d'être vu ou entendu par votre conjoint violent.

→ Si vous êtes témoin en faisant notamment partie du voisinage : appelez le **17** en cas d'urgence ou bien appelez le **3919** si besoin de conseils ou encore utilisez le tchat de la plateforme : <http://arretonslesviolences.gouv.fr/>